

- L'inscription de **TOUS** les équidés dont vous êtes propriétaire est obligatoire, celle des équidés en pension est facultative mais doit être effectuée lors de l'adhésion. Aucune modification ne sera acceptée après l'adhésion.
Cette adhésion est valable jusqu'au **31/12/2026**.
- **Modalités de remboursement des frais d'équarrissage** : il est demandé d'utiliser le site Internet www.ifce.fr pour effectuer en ligne la déclaration de fin de vie et le règlement par carte bancaire pour bénéficier du tarif négocié auquel la prise en charge est plafonnée. Imprimer en double exemplaire l'attestation de paiement : l'une est à donner à l'équarrisseur lors de l'enlèvement du cadavre, l'autre est à retourner au GDS du Pas-de-Calais.
Il vous appartient de faire la demande d'enlèvement par téléphone à l'équarrissage.
- Le remboursement des frais d'équarrissage est effectué sur présentation de la facture auprès du GDS du **Pas-de-Calais**.
- Pour toute nouvelle adhésion (non-adhérent l'année précédente), la prise en charge concerne les équidés morts postérieurement à l'adhésion – carence de 15 jours.
- Les poulains nés en 2026 sont couverts par l'adhésion de la mère.

J'ai pris connaissance des clauses ci-dessus et souhaite adhérer à la section Equine du GDS62 pour les équidés suivants :
(Préciser leur n° SIRE, photocopier cette page si nécessaire, vérifier que le nombre d'équidés inscrits correspond à l'effectif total déclaré dans le bulletin d'adhésion au recto).

N°SIRE :

A retourner pour le 31/01/2026

Je soussigné(e), NOM _____ Prénom _____

N° et Rue _____ Code postal _____ Commune _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Type
 (préciser) : Trotteurs Pur-sang Selle Trait Poneys Anes

Vétérinaire traitant : Dr _____ Commune : _____

J'exerce cette activité à titre professionnel : OUI NON

Mon élevage est assujetti à la TVA : OUI NON

Je suis propriétaire à ce jour de : ÉQUIDÉS _____ (indiquer nombre)

J'héberge en pension actuellement : ÉQUIDÉS _____ (indiquer nombre)

Les équidés sont tous détenus dans le département du Pas-de-Calais OUI NON

J'ADHÈRE A LA SECTION ÉQUINE

Pour un montant de : Forfait site détention : 5 euros

Cotisation par équidé : 15 euros x _____

Montant total adhésion ⇒

Fait à : _____ le _____

(Précéder la signature de la mention "LU ET APPROUVÉ")

Signature

Bulletin d'adhésion à nous retourner accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre du GDS du Pas-de-Calais.

Si vous êtes responsable de plusieurs sites de détention, merci de remplir un tel bulletin par site.
 Joindre un RIB pour faciliter le remboursement, le cas échéant.